



LES « DASTUCES » DE LA SEMAINE

DU 1^{ER} AU 07 DÉCEMBRE 2013

FRANCE

« Free : une stratégie de coups médiatiques savamment orchestrée »

Xavier Niel, PDG de Free, a lancé son offre 4G, au même prix que l'offre 3G. Le fondateur de Free avait déjà commencé à occuper le terrain, en laissant filtrer des promesses qui, pour ses concurrents, sonnaient comme des menaces. L'Arcep s'est ainsi fendu d'un communiqué pour « souligner le caractère partiel et parfois inexact des annonces de Free concernant ses offres à très haut débit fixe » après l'annonce par l'opérateur d'un débit « dédié » de 1 Gbit/s pour la fibre. Cette fois, Free a pris soin d'inclure des astérisques précisant les conditions de son offre. En débarquant dans la 4G, avec une offre très différente en termes de tarifs, Free réussit en tout cas à réorienter le débat sur les prix. Le quatrième opérateur mobile veut considérablement gêner leur communication sur la 4G des autres opérateurs.

« Lombardini (Iliad): "c'est notre mission d'aller remettre les prix de la 4G à leur juste prix" »

Selon le groupe, cela "divise par cinq le prix proposé sur le marché pour ce type de forfait", c'est-à-dire sans engagement. Les concurrents espéraient grâce à la 4G contrecarrer la baisse générale des prix déclenchée par l'arrivée de Free Mobile début 2012. En plus de casser les prix, Free Mobile va donner à ses clients l'accès à un volume de données de 20 giga-octets quand Orange propose 6 giga maximum, SFR 9 giga et Bouygues Telecom 16 giga. Même si Free concurrence sérieusement SFR, Bouygues ou Orange, sa couverture de réseau reste loin derrière ses concurrents. Free possède 700 antennes quand Bouygues en a 5.000. Pour Maxime Lombardini, cela n'est pas un problème. « Nous sommes en train de construire très vite ce réseau. Nous avons 700 antennes aujourd'hui, mais des centaines vont être installés dans les semaines et les mois qui viennent ». Free doit réussir:

« nous avons un engagement d'avoir 75% de la population couverte dans 1 an. Si nous n'y sommes pas, nous serons sanctionnés. Donc nous avons un vrai intérêt à y être ».

« La couverture réseau de Free est-elle suffisante pour véritablement concurrencer les autres opérateurs dans la 4G ? »

Le quatrième opérateur, qui ne peut pas étendre à la 4G son contrat d'itinérance en cours avec Orange dans la 3G, dispose de 700 antennes actives pour la 4G, permettant de couvrir environ 1.000 communes en France. Selon les données de l'Agence nationale des fréquences, au 1er décembre, Bouygues Telecom a déjà activé 5.392 sites. Orange en a 3.879 et SFR 1.018. Les antennes utilisées par Free fonctionnent sur la bande des 2,6 GHz. Cette fréquence est efficace dans les grandes villes, mais elle émet sur une plus courte distance que le 1.800 MHz (Bouygues Telecom) ou encore le 800 MHz (privilegié par SFR), appelé fréquence en or car il couvre aussi l'intérieur des bâtiments. Les ministres Benoît Hamon et Fleur Pellerin ont rappelé aux opérateurs dans un communiqué qu'ils étaient tenus de « proposer une information claire et transparente aux consommateurs, à travers la fourniture de cartes de couverture » pour la 2G, la 3G et la 4G faisant écho aux griefs de l'Arcep sur les offres de Free dans le fixe.

« Free : vers un accord de mutualisation des réseaux avec SFR et Bouygues Telecom »

L'opérateur a envoyé un courrier à Bouygues Telecom et SFR, et l'ARCEP pour un accord de mutualisation de son réseau avec ceux des deux opérateurs. Actuellement sans réseau 4G activé ni licence sur les fréquences dites en or, l'opérateur compte bien sur une mutualisation des réseaux pour parvenir à déployer son très haut débit mobile. « Nous ne souhaitons pas gêner l'accord Bouygues Telecom-SFR, nous voulons simplement qu'ils nous proposent une offre d'accueil sur une partie de la zone » écrit Maxime Lombardini, le directeur général de l'Iliad.



Le refus d'un tel accord ne serait pas juste et pourrait être contestable. Free a en effet beaucoup à gagner avec une mutualisation : il possède 1336 antennes 4G alors que Bouygues Telecom en détient près de 6500. Et Free ne possède pas de fréquences dites en or permettant une meilleure couverture.

Alors que Bouygues n'a pour le moment pas réagi SFR a quant à lui émis quelques réserves. L'opérateur n'oppose « aucune forme de refus » à la requête de Free mais souligne que « la construction de l'accord à deux est loin d'être aboutie sur les plans technique et juridique ». Le projet entre SFR et Bouygues Telecom est récent et il serait donc trop tôt pour envisager un troisième acteur dans cet accord de mutualisation. Free compte faire réagir l'opérateur historique. Il a en effet signé un accord d'itinérance en 3G avec Orange mais pas en 4G. Sans exprimer un refus catégorique, le PDG d'Orange Stéphane Richard a déclaré de ne pas avoir besoin de mutualiser son réseau.

« Mutualisation de réseau: Fleur Pellerin défavorable à la requête de Free »

La ministre serait opposée à l'entrée de Free dans les négociations entre SFR et Bouygues sur la mutualisation de réseaux mobiles. Elle redouterait que cette irruption du quatrième opérateur dans une négociation aux contours complexes, en freine la conclusion. « Nous ne sommes pas d'accord avec Free. Il veut faire capoter cette alliance car elle l'obligerait à s'allier à Orange. A moins qu'il ait directement l'objectif de mettre la pression sur Orange pour négocier. Or nous, nous voulons que cette alliance se fasse ».

La mutualisation des infrastructures passives et actives apparaîtrait comme la véritable réponse au défi des économies sur la construction des réseaux, devenues nécessaires depuis l'exacerbation de la concurrence sur la téléphonie mobile.

« Numéricâble augmente ses tarifs et s'associe à SFR pour la 4G »

Le câblo-opérateur vient de procéder à une augmentation de ses tarifs 2014. Dès le mois de janvier 2014, les offres Internet vont augmenter de 1 à 3 €. Numéricâble explique cette hausse par

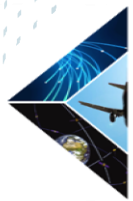
l'augmentation de la TVA au 1er janvier 2014. Pourtant, il semble bien que l'opérateur en ait profité pour augmenter ses tarifs au passage. Il faut rappeler que la loi stipule que Numéricâble doit avertir ses abonnés un mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et qu'ils disposent de quatre mois pour résilier leur contrat et rompre leur engagement sans pénalités. De plus, Numéricâble a signé un contrat de MVNO avec SFR pour pouvoir commercialiser des offres 4G au premier trimestre 2014. A l'instar de Free, les abonnés Numéricâble auront-ils droit à un forfait 4G à 15,99 €/mois ?

« SFR "n'a pas besoin" de se marier avec un autre opérateur »

Jean-Yves Charlier., le PDG de l'opérateur mobile répond aux spéculations sur un rapprochement avec Numéricâble « SFR est parfaitement armé, nous n'avons pas besoin de nous adosser à d'autres acteurs en France pour mener à bien notre stratégie », a déclaré le PDG de la filiale. Il répond aux spéculations sur un mariage entre SFR et Numéricâble, ravivées récemment à l'occasion de la cotation du câblo-opérateur. Dans son prospectus, Numéricâble écrit: « la croissance externe fait partie de la stratégie du groupe. La société examine donc régulièrement des projets de croissance externe, donnant lieu ou non à des pourparlers, tels ceux avec SFR dont la presse s'est fait l'écho ». En réalité, de nombreuses raisons rendent peu probable un rachat de Numéricâble par SFR: la redondance entre leurs deux réseaux de fibre, la situation financière difficile de SFR, et l'opposition de Vincent Bolloré, premier actionnaire de Vivendi. Par ailleurs, concernant la mise en bourse séparée de SFR, « ce split pourrait être réalisé dès 2014 », a indiqué M. Charlier.

« Pour Alcatel-Lucent, l'avenir est dans le cloud »

L'équipementier ne veut plus se cantonner au seul marché des opérateurs télécoms, à l'heure de la convergence de l'informatique et des réseaux. Un basculement dans le « nuage Internet » qui le conduit à préparer la mutation vers le logiciel. « Nous avons décidé de devenir un spécialiste des réseaux Internet, du Cloud et de l'accès très haut débit » explique le directeur général d'Alcatel-Lucent, Michel Combes.



Or, ce bouleversement recèle des menaces sur l'activité historique de fourniture d'équipements et des opportunités. Notamment celle de s'étendre sur d'autres marchés, en direction des entreprises - les banques et les géants du Web"-, et de diminuer leur dépendance à l'égard des opérateurs télécoms.

L'industriel français s'est lancé dans la « virtualisation » des fonctions réseau, qui consiste à remplacer des infrastructures physiques par des logiciels, avec sa start-up interne CloudBand, qui vient de gagner deux premiers contrats sur le marché américain : elle aide les opérateurs à automatiser le pilotage du réseau, donc à réduire les coûts de gestion. En parallèle, une autre start-up interne, Nuage-Networks, propose aux fournisseurs de services Cloud et aux acteurs du Web d'automatiser et de « virtualiser » les communications dans le data center et d'interconnecter les centres de données entre eux. Alcatel-Lucent ne va pas pour autant abandonner sa relation privilégiée avec les opérateurs télécoms du monde entier. Il veut aussi leur vendre d'autres services que ceux strictement liés au pilotage du réseau et à la vente des équipements maison. Outre le Cloud, il s'engouffre dans la brèche des *big data*, l'autre tendance high-tech du moment : il lance une solution d'analyse des données des réseaux, Motive Big Network Analytics.

[« Alcatel-Lucent supprime 15.000 postes pour poursuivre sa mue »](#)

Le nouveau plan stratégique dévoilé par le directeur général Michel Combes de l'équipementier français se traduirait par 15.000 suppressions de postes. Au total, 1.800 licenciements seraient prévus dans l'Hexagone. Cette décision traduit le plan de transformation dévoilé en juin. Baptisé "Shift 2013-2015", ce programme vise à faire de l'équipementier télécoms généraliste un spécialiste de très haut débit mobile et fixe et réseaux IP.

[« Amazon veut faire ses livraisons avec des drones »](#)

Amazon a annoncé, le 1er décembre, son intention de livrer ses colis avec des drones, l'avenir de leur business avec ces avions sans pilote. Les colis d'Amazon seront bientôt livrés par drone. Ce

nouveau mode d'acheminement est déjà en phase de test et pourrait être généralisé d'ici quelques années. De nombreuses expérimentations sont en cours.

[« L'Autorité met en consultation publique un projet de recommandation pour préparer l'entrée en vigueur, au 15 janvier 2015, de la réforme de la tarification des SVA »](#)

L'Autorité rappelle l'utilité et l'urgence de la réforme de la tarification sur le marché de détail afin de rétablir la confiance des consommateurs dans le marché des SVA. L'Autorité a adopté en juillet 2012 la décision n° 2012-0856 qui réforme le marché de détail des SVA en modernisant les règles de fonctionnement des numéros spéciaux commençant par 08 et des numéros courts à travers lesquels les consommateurs accèdent à ces services. Le projet de recommandation mis en consultation publique vise à éclairer les opérateurs sur les modifications à apporter à leurs conventions d'interconnexion pour la bonne mise en œuvre de la réforme de la tarification de détail. La recommandation a pour objet de rappeler aux acteurs concernés leurs obligations légales et réglementaires et les conditions d'application du cadre actuellement en vigueur relatif à la régulation symétrique du marché de l'interconnexion SVA (cf. notamment la décision n° 2007-0213 et l'article L. 34-8-2 du code des postes et des communications électroniques). A travers cette recommandation et sa mise en consultation, l'autorité invite l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des SVA à poursuivre leurs travaux et négociations techniques et commerciales, pour la bonne mise en œuvre de la réforme du marché de détail des SVA au 1er janvier 2015 dans des conditions permettant de développer une concurrence loyale et durable entre ces acteurs et de consolider les investissements actuellement consentis par les opérateurs pour améliorer le fonctionnement et la transparence du marché au bénéfice des éditeurs.

[« L'ARCEP met en consultation publique ses projets de décisions d'analyse des marchés du haut et du très haut débit fixe \(marchés 4, 5 et 6\) qui s'appliqueront à la période mi-2014 – mi-2017 »](#)



Ces projets de décisions définissent le cœur de la régulation dite « asymétrique » (c'est-à-dire s'appliquant uniquement à Orange) des marchés du haut et du très haut débit fixe. Les évolutions proposées par l'Autorité portent sur le périmètre accessible et l'utilisation possible du génie civil d'Orange pour le déploiement de boucles locales optiques ; l'accès aux services audiovisuels sur DSL en zone non dégroupée et l'extension du dégroupage ; la sécurisation des conditions associées à l'offre de collecte d'Orange (LFO) et plus largement des prestations nécessaires pour le déploiement et l'exploitation de boucles locales optiques ; une surveillance renforcée des tarifs des câbles sous-marins ; une adaptation de la régulation des offres activées sur fibre optique à destination des entreprises pour tenir compte de l'évolution des conditions concurrentielles ; diverses améliorations opérationnelles sur les offres de gros existantes (dégroupage, génie civil, montée en débit, reprise des offres couplées spécifiques entreprises, etc.

En parallèle, l'Autorité a proposé plusieurs ajustements du cadre de régulation symétrique (c'est-à-dire s'imposant à l'ensemble des opérateurs) applicable aux boucles locales optiques mutualisées (BLOM) : ajustement du périmètre des zones très denses (là où une concurrence par les infrastructures est possible), recommandation concernant les petits immeubles (moins de douze logements ou locaux à usage professionnel) des zones très denses. L'ARCEP engage également des travaux, dans le cadre symétrique, visant à préciser les aspects tarifaires et opérationnels de l'accès à la BLOM, ainsi qu'à permettre la construction d'offres adaptées aux besoins spécifiques des entreprises sur la BLOM.

EUROPE

« Taxing the Digital Economy: The Commission has appointed the members of the expert group »

The Commission has appointed the members of the High Level expert group on Taxation of the Digital Economy it has created last month IP/13/983. The task of this group will be to identify improvements in the current way of

taxing the digital economy in the EU, weighing up both the benefits and risks of various approaches. Its focus will be on identifying the key problems with taxing the digital economy from an EU perspective, and presenting a range of possible solutions. The Commission will then develop any necessary EU initiatives to improve the tax framework for the digital sector in Europe, which has the potential to contribute significantly to growth and innovation in the EU.

« Speech - Propriété intellectuelle et modernisation de l'environnement juridique des entreprises : deux leviers pour la compétitivité de l'Europe »

Michel Barnier, Membre de la Commission européenne, chargé du Marché intérieur et des Services met l'accent sur deux volets de l'action européenne qui sont fondamentaux pour retrouver la compétitivité et consolider la reprise qui se profile : les avancées en matière de propriété intellectuelle (droit d'auteur, paquet marques, brevet communautaire, indication géographique, secrets d'affaires) et la modernisation de l'environnement juridique des entreprises.

« Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la liberté et le pluralisme des médias dans l'environnement numérique »

Les membres du conseil invitent les États membres et la Commission de préserver, promouvoir et appliquer les valeurs consacrées par la Charte des droits fondamentaux de l'UE et, dans ce contexte, à s'attaquer aux obstacles entravant la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE, en respectant pleinement le principe de subsidiarité.

« Ordre du jour - Conseil TTE (Transports, Télécommunications) - Bruxelles, le 5 décembre 2013 »

Projets législatifs sur les sujets suivants : sécurité des réseaux, le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit, le marché unique européen des communications électroniques.



« Affaire 149/2013 : 26 novembre 2013 - Conclusions de l'avocat général dans l'affaire C-314/12 »

Selon l'avocat général, M. Cruz Villalón, il peut être ordonné à un fournisseur d'accès de louer, pour ses clients, l'accès à un site Internet portant atteinte au droit d'auteur. Une telle ordonnance sur requête devrait comporter l'indication de mesures de blocage concrètes et assurer un juste équilibre entre les intérêts en présence, protégés par les droits fondamentaux.

« Restoring Trust in EU-US data flows - Frequently Asked Questions »

European Commission has set out actions to be taken in order to restore trust in data flows between the EU and the U.S., following deep concerns about revelations of large-scale U.S. intelligence collection programmes, which have had a negative impact on the transatlantic relationship towards an EU's data protection reform.

« The EU-US TFTP Agreement: an international agreement on financial messaging data transfers to the U.S. Treasury Department (UST) designed to ensure protection of EU citizens' privacy and fight terrorism »

The agreement strengthened data protection guarantees relating to transparency, rights of access, rectification and erasure of inaccurate data. It guarantees non-discriminatory rights of administrative redress and ensures that any person whose data are processed under the Agreement has the right to seek in the U.S. judicial redress for any adverse administrative action. The agreement further acknowledges the principle of proportionality as a guiding principle for its application. Under the agreement, a European public authority - Europol - assesses whether the data requested in any given case are necessary for the fight against terrorism and its financing.

« The EU-US agreement on the transfer of Passenger Name Record (PNR) data »

In 2011 the EU and the US agreed on a new PNR Agreement regulating the transfer of Passenger Name Record (PNR) by air carriers to the US. PNR data is information provided by passengers,

and collected by air carriers for their own commercial purposes. It has been used manually for almost 60 years by customs and law enforcement authorities around the world. Technological developments have made a more systematic use for law enforcement purposes possible, which, in turn, has highlighted the need for rules on how the data is collected, used and stored.

« La Commission fait le point sur les accords TFTP et PNR conclus entre l'UE et les États-Unis »

La Commission a adopté ce jour un rapport d'évaluation sur le programme de surveillance du financement du terrorisme (Terrorist Finance Tracking Programme, TFTP), ainsi qu'un rapport sur le réexamen conjoint de l'accord avec les États-Unis sur les données des dossiers passagers (données PNR). Elle a évalué l'apport que représentent, pour la lutte contre le terrorisme, les informations financières fournies en vertu de l'accord TFTP conclu entre l'UE et les États-Unis et elle a examiné la manière dont les données PNR ont été utilisées par les autorités américaines dans le cadre de la lutte contre les formes graves de criminalité et le terrorisme. La Commission a par ailleurs adopté une communication sur un système européen de surveillance du financement du terrorisme (SSFT), dont la conclusion est que la création d'un tel système n'est pas encore à l'ordre du jour.

« La Commission européenne appelle les États-Unis à rétablir la confiance dans les transferts de données entre l'UE et les États-Unis »

La réponse de la Commission aujourd'hui prend la forme (1) d'un document stratégique (une communication) sur les transferts de données transatlantiques, qui présente les enjeux et les risques faisant suite aux révélations sur les programmes américains de collecte de renseignements, ainsi que les mesures à prendre pour y répondre; (2) d'une analyse du fonctionnement de la «sphère de sécurité», qui régit les transferts de données à des fins commerciales entre l'Union européenne et les



États-Unis; et (3) d'un rapport sur les conclusions du groupe de travail UE-États-Unis (cf. MEMO/13/1059) sur la protection des données, créé en juillet 2013.

[« Report on the findings by the EU Co-chairs of the ad hoc EU-US Working Group on Data Protection »](#)

In June 2013, the existence of a number of US surveillance programmes involving the large-scale collection and processing of personal data was revealed. The programmes concern in particular the collection of personal data from US internet and telecommunication service providers and the monitoring of data flows inside and outside the US. An ad hoc EU-US Working Group was established in July 2013 to examine these matters. The purpose was to establish the main elements about US surveillance programmes and their impact on fundamental rights in the EU and personal data of EU citizens. A "second track" was established under which Member States may discuss with the US authorities, in a bilateral format, matters related to their national security, and the EU institutions may raise with the US authorities questions related to the alleged surveillance of EU institutions and diplomatic missions.

[« La Commission propose des règles pour la protection du secret d'affaires »](#)

Dans le cadre de l'initiative phare «Une Union de l'innovation» (IP/10/1288), l'un des piliers de la stratégie UE 2020, la Commission s'est engagée à créer un environnement propice à l'innovation. C'est dans ce contexte qu'elle a adopté une stratégie globale visant à assurer le bon fonctionnement du marché unique de la propriété intellectuelle (IP/11/630). Cette stratégie couvre également certains aspects complémentaires du droit de la propriété intellectuelle tels que les secrets d'affaires.

[« Note d'information - Conseil TTE \(Transports, Télécommunications\) - Bruxelles, le 5 décembre 2013 »](#)

Le Conseil s'est informé de l'état des travaux relatifs au projet de directive visant à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'UE. Les ministres ont pris également connaissance des

progrès accomplis sur les mesures proposées pour faciliter les investissements dans les réseaux à haut débit ultrarapides en réduisant les coûts que cela implique. En outre, le Conseil a tenu un débat d'orientation sur une proposition visant à modifier le cadre réglementaire de l'UE pour les télécommunications. Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre des mesures visant à faire de l'Europe un continent connecté.

[« Transport and Telecoms Council – 5 December 2013 »](#)

Numerous legislative texts were proposed by the Council in the field of telecommunications:

- Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council laying down measures to complete the European Single market for electronic communications and to achieve a Connected Continent;
- Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council concerning measures to ensure a high common level of network and information security across the Union (NIS);
- Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on measures to reduce the costs of deploying high-speed electronic communication networks;
- Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on guidelines for Trans-European Telecommunications Networks and repealing Decision n°1336/97/EC;
- Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on electronic identification and trust services for transactions in the internal market (eIDAS).

INTERNATIONAL

[« Les partenaires de l'UIT unissent leurs forces pour lutter contre les cybermenaces »](#)

L'édition 2013 de ITU Telecom World, qui s'est tenue à Bangkok du 19 au 22 novembre 2013, était consacrée au thème "Accueillir le changement dans un monde numérique", et notamment à la question essentielle que constitue la cybersécurité.



L'UIT et ABI Research, cabinet d'analyse spécialisé dans les marchés technologiques mondiaux, ont lancé conjointement l'Indice de cybersécurité dans le monde, qui servira à mesurer le niveau de développement et de capacité de chaque pays en matière de cybersécurité.

La session « Protection en ligne des enfants » était consacrée aux questions relatives à la sécurité en ligne des enfants. L'initiative pour la protection en ligne des enfants (COP) vise à donner aux jeunes les moyens de ne pas se mettre en danger, d'adopter un comportement approprié et de faire preuve du même sens des responsabilités dans le monde en ligne et dans le monde réel.

« La Chine accorde des licences 4G à trois opérateurs chinois »

La Chine, premier marché mondial de la téléphonie mobile, a annoncé avoir accordé des licences 4G à trois opérateurs chinois contrôlés par l'Etat, avec l'ambition affichée de donner un coup de pouce à l'activité économique. Des licences pour différentes gammes de fréquences ont été délivrées aux groupes China Mobile, China Telecom et China Unicom. Le développement de la 4G devrait susciter une nouvelle vague d'investissements dans les infrastructures télécoms, mais aussi parmi les équipementiers et concepteurs de logiciels, "stimulant la consommation" et l'activité économique, a également assuré le ministère de l'Industrie et des technologies de l'information.

« La télévision désormais à 55% numérique alors que l'arrêt de la radiodiffusion analogique se poursuit dans le monde »

A l'occasion de la Journée mondiale de la télévision des Nations Unies, l'UIT a présenté les résultats de ses recherches qui montrent que, entre 2008 et 2012, des progrès remarquables ont été accomplis au niveau mondial dans le passage à la télévision. D'après les nouvelles données publiées dans le rapport de référence annuel « Mesurer la société de l'information », 55% des ménages équipés d'un téléviseur reçoivent désormais un signal numérique, alors que ce taux n'était que de 30% en 2008.

Comme on peut le lire dans le nouveau rapport, les plates-formes traditionnelles de télévision

multicanal, comme le câble et la diffusion directe par satellite (DTH), sont de plus en plus concurrencées par les services de TVIP et même par la télévision numérique de Terre (TNT).

« Apple acquiert la startup Topsy, spécialiste des réseaux sociaux »

Apple a annoncé l'acquisition de Topsy, une société spécialisée dans l'analyse de données recueillies par des réseaux sociaux comme Twitter, un achat inhabituel pour le fabricant d'iPad et d'iPhone, davantage focalisé sur des produits que sur du partage d'informations. La société n'a toutefois pas précisé de quelle manière elle allait l'intégrer à ses services. Topsy offre d'"analyser instantanément n'importe quel sujet, expression ou hashtag à travers des années de messages, sur des millions de sites internet". L'analyse de ces données peut servir par exemple à évaluer l'efficacité d'une campagne publicitaire sur les réseaux sociaux.

« Les noms de domaine de quatre lettres sont épuisés »

Symbole de l'explosion du nombre de sites Internet : il n'y aurait plus, selon le site spécialisé WhoAPI, de noms de domaine de quatre lettres disponibles en « .com » dans le monde. Les 456.976 combinaisons possibles seraient toutes réservées, à commencer par certains sites particulièrement populaires, comme cars.com ou ebay.com.

« L'Icann : 15 ans de règne américain sur l'Internet »

Une nouvelle gouvernance d'Internet, plus internationale et moins américaine, pourrait voir prochainement le jour. Mais l'Icann, organisation de droit californien sans but lucratif née en septembre 1998, tente de garder la main sur la régulation du Net face aux critiques qui lui sont de plus en plus adressées.

L'organisme qui coordonne la gestion des adresses IP et les noms de domaines, a annoncé la constitution d'un groupe de réflexion sur l'avenir de la gouvernance du réseau des réseaux.